



# L'ÉQUIPE SPÉCIALE SUR LES DÉPLACEMENTS DE POPULATION en bref

Les changements climatiques peuvent mettre en péril la résilience et la sécurité des populations, les obligeant parfois à quitter leur foyer et leur communauté. Reconnaisant la nécessité d'aider les pays à prévenir, réduire et faire face aux déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques, l'ONU a agi en conséquence à travers sa politique climat.

## Qu'est-ce que l'équipe spéciale sur les déplacements de population créée dans le cadre de la CCNUCC ?

Lors de sa 21e session à Paris, la Conférence des Parties (COP) a créé une Equipe spéciale chargée d'élaborer des recommandations

relatives à des démarches intégrées propres à prévenir et réduire les déplacements de population liés aux effets néfastes des changements climatiques, et à y faire face.

L'Equipe spéciale complète et met à profit les travaux des organes et groupes d'experts existants au sein de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, ainsi que des organisations et organes d'experts compétents extérieurs à la Convention, en les mobilisant selon qu'il convient.

## PRÉVENIR RÉDUIRE FAIRE FACE

La COP a confié l'opérationnalisation de l'Équipe spéciale sur les déplacements de population au Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices (P&P).



# LES ÉTAPES CLÈS DE L'ÉQUIPE SPÉCIALE

L'Équipe spéciale s'emploie à finaliser ses recommandations à l'attention du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices pour l'automne 2018. Les projets de recommandations seront présentés en décembre 2018 lors de la 24e conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 24) à Katowice.

Afin de franchir cette étape capitale, l'Équipe spéciale abordera les thématiques suivantes dans le cadre de son programme de travail d'ici à l'automne 2018 :

- Politiques/pratiques – nationales/infranationales
- Politiques – internationales/régionales
- Données et évaluation
- Cadrage et établissement de liens

Le programme de travail de l'Équipe spéciale décrit les activités et étapes de celle-ci. Consultez le programme de travail à l'adresse suivante (en anglais):

<http://unfccc.int/9978.php>



## DÉVELOPPEMENT ●

Programme des Nations unies pour le développement, Organisation internationale du travail

## HUMANITAIRE ●

Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

## MOBILITÉ HUMAINE ●

Organisation internationale pour les migrations, Plateforme sur les déplacements liés aux catastrophes

## SOCIÉTÉ CIVILE ●

Groupe consultatif sur les changements climatiques et la mobilité humaine, groupe des organisations observatrices « gouvernements locaux et autorités municipales » de la CCNUCC

## ADAPTATION ●

Comité de l'adaptation de la CCNUCC

## POINT DE VUE DES PAYS LES MOINS AVANCÉS ●

Groupe d'experts des pays les moins avancés de la CCNUCC

## PERTES ET PRÉJUDICES ●

Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie de la CCNUCC

### UNE DÉMARCHE INCLUSIVE

L'Équipe spéciale mobilise et engage dès le départ un ensemble de communautés de pratique compétentes afin d'élaborer ses recommandations.

Grâce à leurs réseaux, les membres de l'Équipe spéciale apportent des connaissances, compétences et ressources en abondance.

L'Équipe spéciale commence à mettre en œuvre son programme de travail

L'Équipe spéciale consulte les parties prenantes

Le Comité exécutif transmet les recommandations finales

**JUIN**  
2017

**MARS**

**MAI**

**AOÛT**

**AUTOMNE**

**DÉCEMBRE**

2018

L'Équipe spéciale élabore un résumé des résultats des activités du programme de travail

L'Équipe spéciale finalise ses recommandations

La COP 24 examine les recommandations

## Le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices et son Comité exécutif

Dans le cadre de la Convention, le Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices est l'organe principal pour faire face, par une action globale, intégrée et cohérente, aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques dans les pays en développement particulièrement vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques.

Le Comité exécutif est chargé de guider la mise en œuvre des fonctions ci-après confiées au Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices :

- Améliorer la connaissance et la compréhension
- Renforcer le dialogue, la coordination, la cohérence et les synergies
- Accroître l'action et l'appui

Pour plus d'informations sur le mandat, les dispositifs institutionnels et le travail en cours de l'Équipe spéciale, consultez (en anglais):

**<http://unfccc.int/9978>**

Pour toute question, veuillez contacter:

**[displacement@unfccc.int](mailto:displacement@unfccc.int)**